

TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E. MP, SUCURSAL DE MALI**DEMANDE D'OFFRES**

TEC0005096	26/02/2019
------------	------------

Id. Appel d'offre Date

NINA 41809194223621X CIF : 084131854R

Chers messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre **votre meilleure offre** dont l'objet et les conditions sont décrits ci-dessous.

L'offre devra être présentée **dûment signée selon le modèle joint**, auquel vous pourrez joindre les pages nécessaires, **avant le 11 mars 2019 à 12 h, dans DEUX enveloppes fermés et identifiés avec les lettres « A » et « B », en suivant les conseils de cette passation de marchés, avec la référence TEC0005096** à l'adresse suivante :

TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E.
S.P.(TRAGSATEC)
At. Silvia Rodríguez Magaz
Referencia: TEC0005096 MISE EN OEUVRE DES COURS DU
RECYCLAGE EN ALPHABETISATION FONCTIONNELLE POUR LE
PAFAM
**Dirección: Rue 260 Immeuble Fondation pour L'Enfance.
Hamdallaye ACI 2000.
BAMAKO. MALÍ.**

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Silvia Rodríguez Magaz, Tfno. +223 90806989, E-mail: srodrig3@tragsa.es ou Mahamadou Traoré Tf. (+223) 66743174 mtraore.ext@tragsa.es

OBJET ET CONDITIONS

MISE EN ŒUVRE DES COURS DU RECYCLAGE EN ALPHABETISATION FONCTIONNELLE POUR LE « PROJET D'APPUI À LA FILIÈRE DE L'ANACARDE AU MALÍ » (PAFAM) DANS 39 COMMUNES DES REGIONS DE SIKASSO, KOULIKORO ET KAYES. (Code de project 3261163)

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent document a pour objet de présenter les conditions administratives, techniques et économiques de base qui régiront le contrat découlant du présent appel d'offres pour le compte de la société Agrarian Technologies and Services Company, S.A., S.M.E., M.P., branche du Mali (ci-après TRAGSATEC) pour la mise en œuvre des cours de recyclage en alphabétisation fonctionnelle du "Projet de soutien pour la branche cajou au Mali" dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Kayes.

L'adjudication du marché, son contenu et ses effets, seront régis par le présent document, conformément aux dispositions en vigueur ainsi que la Loi sur les Marchés Publics du Royaume d'Espagne, du 9 de novembre de 2017 (ci-après, LCSP).

La présentation de l'offre implique l'acceptation des conditions prévues par TRAGSATEC, ainsi que leur parfaite, totale et absolue compréhension.

La langue de l'offre sera le FRANÇAIS.

2. DESCRIPTION DE L'OBJET DU CONTRAT

Contrat d'un service pour la mise en œuvre des cours du recyclage en alphabétisation fonctionnelle pour le « Project D'appui à la Filière de L'Anacarde Au Mali » dans les Régions de Koulikoro et Sikasso (Mali), avec les aides didactiques nécessaires (livres, matériel pour les apprenants).

2.1. Caractéristiques

2.1.1. Objectif global

Le principal objectif du Plan d'Alphabétisation Fonctionnelle est d'améliorer la quantité et la qualité de l'alphabétisme des adultes et jeunes, membres de coopératives dans les zones d'intervention du PAFAM pour contribuer à une meilleure gouvernance des coopératives impliquées dans la filière Anacarde et rehausser le niveau de vie des communautés.

L'objectif général de la session de recyclage est de consolider l'assimilation des compétences acquises durant la formation intensive d'alphabétisation fonctionnelle par la mise en application des pratiques nécessaires au bon fonctionnement d'une coopérative.

2.1.2. Objectifs spécifiques

- Améliorer la qualité de transmission des compétences et informations reçues à la coopérative à travers d'exercices de synthétisation et contextualisation.
- Renforcer la tenue correcte de bilans et registres comptables au niveau individuel ou collectif à travers de la compréhension et résolution de problèmes arithmétiques.
- Conscientiser les coopératives face à la destruction de leur environnement et la mesure palliative de la culture de l'anacarde et sur les thèmes transversaux du projet (droits humains, genre, environnement) à partir de l'organisation de lecture-débats.

2.2. Description du Plan d'Alphabétisation Fonctionnelle

Tableau descriptif

Rubriques	Contenus
Langues employées	Bamanankan.
Canal de facilitation	Principalement communication orale et travaux pratiques.
Types d'enseignement	Andragogie
Cibles	Membres des Coopératives de production et de transformation, de préférence les participants de la formation intensive d'alphabétisation fonctionnelle.
Bénéficiaires	Environ 1170 auditeurs (soit 30 x 39 communes).
Cohortes	2 cohorte par communes : une cohorte de 15 auditrices pour femmes et une cohorte 15 auditeurs pour les hommes.
Charge horaire	Session 22 jours à raison de 6 heures/jour pour les hommes Session 28 jours à raison de 6 heures/jour pour les femmes
Système de formation	Les formateurs seront accompagnés dans les communes par les 14 animateurs pendant les séances de formation.
Période de mise en œuvre	Mars 2019
Zones d'intervention : <i>trois (3)</i> régions (Sikasso, Koulikoro et Kayes) <i>quatorze (14)</i> cercles, <i>trente-neuf (39)</i> communes.	<p>Région de Kayes : cercle de Bafoulabé (commune de Kodjan), cercle de Kayes (commune de Diamou), cercle de Kéniéba (communes de Kéniéba et Sitakili), cercle de Kita (communes de Bendougouba, Benkadi Founia, Koulou, Senko et Sébékoré).</p> <p>Région de Koulikoro : cercle de Dioila (communes de Kèmèkafo et Kaladougou), cercle de Kangaba (communes de Kaniogo, Karan, Minindjan), cercle de Kati (communes Sanankoroba et Siby).</p> <p>Région de Sikasso : Cercle de Bougouni (communes de Bladiè-Tièmala, Faragouaran, Tièmala-Banimonotié, Yinindougou), cercle de Kadiolo (communes de Dioumanténé, Fourou, Kadiolo, Loulouni et Kaï), cercle de Kolondiéba (Bougoula, Mèna et N'golodiana), cercle de Koutiala (Kolonigué et Sinkolo), cercle de Sikasso (communes de Farakala, Finkolo, Lobougoula, Missirikoro et Nièna), cercle de Yanfolila (Séré Moussa ani Samou, Djiguiya de Koloni et Baya), cercle de Yorosso (commune de Kifosso 1)</p>

2.2.1. Contenu de la formation

Thème 1 : Compréhension et Restitution d'informations

Généralement, les coopératives délèguent des représentants pour participer à des événements tels que réunions, formations, conférences, etc. Ces délégués doivent pouvoir restituer le plus fidèlement possible le contenu de ces événements. Également, la rédaction des procès-verbaux des réunions requiert de certaines compétences qui seront renforcées dans ce module

- Identification des aspects essentiels d'un texte ou d'une réunion (synthétisation)
- Elaboration de résumés, sur base de texte écrits et lus (synthétisation)
- Structuration d'une présentation (orale ou écrite) : introduction, corps, conclusion
- Analyse de textes (compréhension)

Durée : 9 jours pour les hommes, 12 jours pour les femmes

Thème 2 : Application des 4 opérations dans la résolution de problèmes arithmétiques

Il s'agit de permettre aux auditeurs de construire des séquences logiques d'opérations mathématiques pour élaborer ou comprendre les registres comptables de leur coopérative

- Résolution de problèmes arithmétiques
- Elaboration de cout de production ou de transformation (sur base de données réelles de membres ou de la coopérative)

Durée : 7 jours pour les hommes, 9 jours pour les femmes

Thème 3 : Elaboration d'un bilan d'activités

Les membres de la coopérative doivent être capables de produire des informations sur leurs activités et de tirer des conclusions

- Les facteurs clés à prendre en compte pour élaborer un bilan d'activité et financier
- Elaboration du bilan d'activité annuel
- Elaboration du bilan financier annuel

Durée : 6 jours pour les hommes, 7 jours pour les femmes

2.2.2. Système de transmission

Pour atteindre les objectifs précédemment énoncés, la formation sera axée sur une approche méthodologique participative et essentiellement pratique, dans le cadre d'une application des connaissances et compétences acquises, aux outils de gestion de la coopérative et à la transmission d'informations et savoirs entre les membres. Les sessions de formation seront donc un lieu de construction du savoir et des habilités en pratiquant l'approche du « apprendre en faisant ».

Cette approche devra être expliquée en début de session aux participants afin que la méthodologie d'apprentissage soit clairement établie dans les esprits. De plus, les formateurs devront préparer et disposer d'un assortiment de méthodes pédagogiques (avec leurs guides), destinées à encourager la participation active des auditeurs. Il est recommandé pour les travaux pratiques de se baser sur des cas concrets qui se présentent dans la coopérative (les PV des réunions, les livres comptables, etc) et sur des textes de référence sur les thèmes relatifs au projet sur l'anacarde, l'environnement, le genre, la valeur nutritionnelle, etc

La session de formation débutera et conclura par une évaluation qualitative et quantitative des connaissances et expériences des participants dans les thèmes, dont les détails seront annexés au rapport.

2.2.3. Identification des alphabétiseurs

Les formateurs devront avoir une expérience démontrée dans la formation/ animation d'adultes. détenteurs d'un diplôme BAC + 2 et expérience minimum démontrable dans l'enseignement de cours de cette nature depuis 5 ans.

Les alphabétiseurs doivent certifier une formation dispensée par des alphabétologues des centres d'animation pédagogique (CAP) en matière de perspective pédagogique, d'évaluation des compétences de l'enseignant, d'éducation des adultes et de psychologie

2.2.4. Organisation de la formation

Les cours d'alphabétisation fonctionnelle seront dispensés par les alphabétiseurs avec l'accompagnement des 14 animateurs et 14 agents de base sur le terrain.

Les sessions seront organisées en six (6) heures par jour et cinq jours par semaine, pour un total de 22 jours pour les hommes et 28 jours pour les femmes, soit une charge horaire de 132 heures pour les hommes et 168 heures pour les femmes. Il serait préférable que l'organisation des horaires soit discutée avec les populations, pour assurer une meilleure participation.

La formation devrait commencer dès que possible et, en aucun cas, ne peut dépasser 60 jours à compter de la date de formalisation du contrat.

Pour se faire, le bureau d'études devra déployer une équipe d'alphabétiseurs suffisante pour réaliser cette formation aux 78 cohortes dans le temps imparti.

Les sessions se tiendront dans les chefs-lieux de communes et prioritairement dans les locaux des coopératives, ou dans un endroit approprié. A défaut, elles se tiendront dans les centres communautaires d'alphabétisation fonctionnelle ou dans de autres espaces qui seront convenus avec les coopératives bénéficiaires, les agents de terrain du PAFAM et les autorités communales et/ou locales.

2.2.5. Conditions préalables à la formation.

Le bureau d'étude engagé devra élaborer les supports de formation tels que ses cahiers de participants, les contenus et matériels qui seront utilisés pour les exercices pratiques, à partir des thèmes décrits ici en haut. Les formateurs devront disposer de un guide du formateur pour assurer l'homogénéité de la formation quel que soit le formateur qui la dispense.

Dans la phase préparatoire de la formation, le bureau d'études sera chargé d'élaborer les supports : guide du formateur (destiné aux formateurs et aux animateurs), cahier du participant et supports pédagogiques (destinés aux bénéficiaires de la formation), pour chacun des thèmes à impartir. Ces matériels didactiques devront respecter les normes de visibilité du projet. Ils seront révisés par l'UGP du PAFAM pour assurer qu'ils soient adaptés aux objectifs et contenu de la formation. Une fois les matériels approuvés, la formation pourra commencer.

Une semaine avant le début de l'activité, un calendrier détaillé de l'activité, avec la programmation de la formation dans chacune des communes, sera présenté et validé.

3. - BUDGET

Le budget de base de l'appel d'offres s'élève à **TRENTE-CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT TROIS MILLE TRENTE FRANCS CFA (35.223.030 FCFA)** ou son équivalent de **CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT –DIX- SEPT ET TREIZE CENTIMES D' EUROS (53.697,13 €)** hors taxes, conformément au tableau suivant qui contient les unités et les prix unitaires :

TABLEAU DES UNITÉS ET PRIX		PRIX (F CFA)	MONTANT (F CFA)
1	Élaboration des supports de formation (guide du formateur, cahier de participant et supports pédagogiques) en langue bambanankan	1.968.003	1.968.003
39	Cours d'alphabétisation fonctionnelle pour des femmes, avec un durée de 28 jours	477.508	18.622.812
39	Cours d'alphabétisation fonctionnelle pour des hommes, avec un durée de 22 jours	375.185	14.632.215
BUDGET DE BASE D L'APPEL D'OFFRE (hors taxes)		TOTAL	35.223.030
		TOTAL €	53.697,13

Les offres dépassant le budget maximum de l'appel d'offres ne seront pas admises.

Le budget proposé sera indiqué en chiffres et en lettres, et en cas de divergence entre la valeur en chiffres et celle en lettres, c'est la valeur en toutes lettres qui prévaudra. En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Les prix proposés dans l'offre doivent prendre en compte les taxes et toutes les autres charges sur l'activité selon la législation Malienne.

Il sera entendu comme étant reflétés dans les prix unitaires toutes les dépenses, accessoires ou complémentaires, nécessaires pour l'exécution correcte des travaux précités conformément à ce qui a été établi dans le présent cahier de charges, y compris les dépenses correspondantes à l'envoi des documents.

La valeur estimée du contrat sera 35.323.030 FCFA, sans prévoir aucune modification au présent appel d'offre ni aucun montant ayant pour cause une prorogation du contrat.

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES :

4.1. Informations générales

La présentation de la proposition correspondante impliquera l'acceptation sans réserve, de toutes les clauses du présent cahier des charges, sans exceptions, ainsi que la parfaite maîtrise et compréhension de celles-ci.

Les soumissionnaires ne pourront pas soumettre plus d'une proposition. De même, il ne sera approuvé aucune proposition liée à un tiers si celle-ci a été soumise individuellement ou si elle représente plus d'un groupe de sociétés. La violation de ces règles entraînera le rejet de toutes les propositions souscrites par ceux-ci.

Tous les participants devront indiquer, au moment de la présentation de leurs propositions, une adresse, un courrier électronique et/ou téléphone de contact et, le cas échéant, la personne de contact, pour la communication et les relations qui, en général, découlent de la procédure ou qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent affecter le candidat.

4.2. Présentation des offres

Les offres devront être présentées dans deux enveloppes séparés (enveloppe A et enveloppe B).

Les participants incluront les exigences minimales pour se présenter au présent appel d'offre dans l'enveloppe A et les critères d'évaluation en application des formules dans l'enveloppe B. Les enveloppes seront fermées et cachetées et indiqueront la référence **TEC0005096**. Elles seront adressées à l'attention de Enrique Lardiés Gracia, Rue 260 Immeuble Foundation pour l'Enfance, ACI 2000 Bamako (Mali) au plus tard le 11 mars 2019 à 12:00 heures précises.

Les offres doivent contenir l'original de la proposition technique ainsi que l'original de la proposition financière. Les offres qui ne répondent pas à ces critères seront exclues.

L'évaluation des documents de l'enveloppe A décidera les entreprises exclues et admises à la passation de marchés. L'exclusion des soumissionnaires se fera avant l'ouverture de l'enveloppe B.

La proposition financière doit être détaillé conformément à l'Annexe I. les propositions doivent être signé par le représentant légal désigné

Une offre pourra être rejetée également pour les causes suivantes :

- soumission non signée par le représentant légal désigné ;
- si l'offre est déposée après la date limite de dépôt des dossiers ;
- si l'offre présente des prix incomplets du Détail Estimatif ;
- si le soumissionnaire remet plusieurs offres sous le même nom ou des noms différents
- s'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires ;
- si l'offre ne satisfait pas les conditions requises.

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Outre l'offre sur papier, le concurrent pourra remettre une copie complète de l'offre en format électronique. S'il existe une divergence entre la copie sur papier et le format électronique, la copie sur papier prévaudra.

Une fois que la soumission est déposée, elle ne peut en aucun cas être retirée et en aucun cas les documents présentés dans l'offre ne peuvent être réclamés qu'elle soit sélectionnée ou non.

4.3. Document et exigences à joindre en matière de qualifications (ENVELOPPE A) :

- Photocopie de la Carte nationale d'identité du représentant légal de l'entreprise de consultation, signataire de l'offre.
- Le cas échéant, acte de procuration du représentant de l'entreprise de consultation qui signe l'offre.
- Document d'identification de la société (NINA).
- Dans le cas d'unions d'entreprises, les candidats joindront à l'offre les documents prouvant la constitution de l'union ou le document attestant de l'engagement à former cette union. Ces documents seront signés par les représentants légaux de chacune des sociétés qui en feront partie conformément à la législation en vigueur sans que, une fois l'offre présentée, la constitution et la communication formelle de la personne représentant le groupe ne puissent être modifiées.
- Les bilans financiers des trois dernières années certifiés par un expert-comptable agréé attestant du volume annuel dont au moins un soit supérieur à 80.545,70 €, soit 52.834.545 FCFA. Ce montant représente 1,5 fois le budget de base concurrentiel.
- Attestation délivrée par l'organisme de promotion qui accrédite l'enseignement d'au moins un cours de formation en alphabétisation des adultes au cours des trois dernières années, pour un montant d'au moins 15.000 € (procès verbaux de bonne exécution).
- Présentation d'une équipe minimale de 20 alphabétiseurs détenteurs d'un diplôme BAC + 2 et expérience minimum démontrable dans l'enseignement de cours de cette nature depuis 5 ans. Il devrait être inclus dans le programme d'études des entreprises et des personnes-ressources des alphabétiseurs afin de vérifier cette expérience. Un minimum de 20 alphabétiseurs est requis pour limiter la durée de la formation à deux lots, de sorte que la formation puisse être dispensée dans le délai maximal de 60 jours naturels prévu.

- Les alphabétiseurs doivent certifier une formation dispensée par des alphabétologues des centres d'animation pédagogique (CAP) en matière de perspective pédagogique, d'évaluation des compétences de l'enseignant, d'éducation des adultes et de psychologie.
- La proposition technique de l'offre. Elle doit inclure une relation des aides pédagogiques, capacité des formateurs, processus d'évaluation des cours, etc.)
- Annexes II, III et IV dûment remplis.

Personnes à contacter : Silvia Rodríguez / Mahamadou D. Traore

Tel.: (+223) 90806989 / (+223) 66743174

4.4. Validité de l'offre

L'offre sera valide pour une période de 2 mois, à compter de sa date de présentation, les soumissionnaires acceptent de même que dans le cas où se présenteront des offres anormalement en dessous de la logique des prix, ce délai augmentera en 10 jours ouvrables qui seront ajoutés à cette période.

5. ENVELOPPE B : CRITERES D'ÉVALUATION DE L'OFFRE FINANCIERE

Après l'acte d'ouverture des offres et l'exclusion des soumissionnaires qui ne répondent pas aux exigences minimales de solvabilité, de capacité et de qualification requises dans ces spécifications, TRAGSATEC réalisera les analyses et évaluations nécessaires permettant de sélectionner le soumissionnaire dont l'offre est jugée la plus appropriée, en tenant compte des critères suivant :

Les offres financières seront évaluées, selon les règles suivantes:

- **Amélioration du prix (45 %) :** quatre-vingts cinq (45) points seront attribués à l'offre la plus économique, le reste étant évalué en fonction du résultat de la formule:

$$P_x = P_{\max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$$

Où :

« **Px** » la ponctuation du soumissionnaire,

« **Pmax** » la ponctuation maximal

« **Ox** » le montant de l'offre à évaluer, et

« **Omb** » le montant de l'offre la plus économique.

- **Proposition technique / pédagogique (55%)** : Un maximum de 55 points sera évalué pour les offres en termes de méthodologie de formation et de contenu pédagogique, comme suit.
 - ✓ Expérience dans les cours d'alphabétisation fonctionnelle des adultes: jusqu'à 20 points par contrat ou PV de bonne exécution. Il doit être certifié par le commanditaire ou le promoteur desdits cours, 5 points pour une formation certifiée jusqu'à atteindre le score maximum (maximum 4 certificats signés par le bailleur de fonds de la formation présumée). Dans le cas où le l'offrant présente un seul contrat ou un seul PV l'offre ne sera pas valorisée.
 - ✓ Amélioration de l'équipement minimum de 20 formateurs requis. 20 points maximum; chaque entraîneur certifié supplémentaire, 1 point. Plus le nombre de formateurs est important, plus la durée de l'activité est courte et, partant, plus les efforts de suivi sont concentrés (agents de terrain et techniciens de bureau).
 - ✓ Présentation et développement du contenu pédagogique (agenda), 10 points. La non-présentation du même sera valorisé avec 0 points.
 - ✓ Des ressources supplémentaires (affiches avec pictogrammes, soutien de projets ou rétroprojecteur, vidéos ou télévision, et autres supports physiques ou numériques) ont contribué à l'apprentissage. S'ils apportent des ressources complémentaire jusqu'à 5 points, justifiés dans le cadre suivant :

MOYEN COMPLÉMENTAIRE	VALORATION
Panneaux et pictogrammes	1,25
Projecteurs ou retro-projecteurs	1,25
Video / TV	1,25
Autres supports fisiques et numériques	1,25

Avant l'attribution, TRAGSATEC pourra exiger aux soumissionnaires, à propos de leur offre, les éclaircissements et les informations supplémentaires jugés nécessaires afin de prendre sa décision.

TRAGSATEC aura la capacité d'attribuer le marché à la proposition ou aux propositions les plus avantageuses, conformément aux critères établis ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Tragsatec pourra renoncer à la formalisation du contrat à tout moment, en se justifiant par ce qui est envisagé dans l'article 152 de la LCSP.

Dans tous les cas, quel que soit l'avis d'attribution à l'adjudicataire, celui-ci ne profitera d'aucun droit financier avant que le contrat correspondant n'ait été formalisé.

6. PASSATION DU CONTRAT

6.1. Documents requis pour la signature du contrat

Mis à part la documentation exigée avec la proposition financière, l'adjudicataire devra fournir, dans le cas où il ne l'aurait pas fait au moment de la présentation de l'offre, les documents suivants :

- a) Accord de constitution du groupement d'intérêt économique légalement établi par les adjudicataires ayant présenté leur offre sous cette modalité.
- b) Certificat de la Caisse de sécurité sociale ou l'IPRES accréditant que l'adjudicataire est à jour par rapport à ses obligations envers la Sécurité sociale.
- c) Les pouvoirs du signataire du contrat dans le cas où celui-ci serait une personne différente de celle qui signa l'appel d'offre.
- d) Le soumissionnaire devra présenter une garantie ou caution d'un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur totale du contrat suivant le modèle inclus à l'annexe IV.
- e) Tout autre document jugé nécessaire pour assurer la passation du contrat, conformément à la législation du pays concerné.

Cette documentation devra être présentée dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables après la communication de l'attribution. La passation du marché sera réalisée dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de notification d'attribution et de réception de la documentation et à travers d'un document privé ou écriture publique, si ainsi le demande l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, les charges relatives à la formalisation et à l'enregistrement du contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

Le marché sera passé au Mali.

Une copie de ce cahier des charges, signée par l'adjudicataire, fera partie des documents qui formaliseront le contrat.

7. RESPECT DU CONTRAT

L'adjudicataire s'engage expressément à se conformer aux exigences de la législation actuelle concernant l'objet de son activité et du marché; en particulier celles imposées par la législation du travail au Mali et celles concernant la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'hygiène

au travail, ainsi que le respect des exigences environnementales, techniques, qualitatives et quantitatives, requises par TRAGSATEC et qui seront décrites dans le contrat, en tenant compte des dispositions du présent document et de l'offre de l'adjudicataire. Pour prouver le respect de ces obligations, TRAGSATEC pourra exiger que l'adjudicataire présente les documents qu'il jugera nécessaires à cette fin.

L'adjudicataire gardera le dû secret professionnel sur le travail exécuté ou fourniture livrée, étant interdit de l'utiliser en bénéfice propre ou d'un tiers, par conséquent, TRAGSATEC se réserve la propriété exclusive de ce dernier.

L'adjudicataire devra faire état périodiquement et à tout moment de la marche et de la réalisation des travaux aux personnes que TRAGSATEC indiquera à cette fin.

À la finalisation du contrat, un procès-verbal de clôture attestera le bon fin des travaux.

L'adjudicataire devra être au courant du paiement des impôts grevant l'exercice de son activité professionnelle, notamment, de l'impôt des activités économiques.

Le respect du contrat sera vérifié aux lieux désignés par les responsables de TRAGSATEC, conformément aux indications de ces derniers.

8. DELAIS D'EXECUTION ET PENALITES

Le délai de livraison aura une durée maximale de soixante (60) jours à partir de la date de formalisation du contrat. Si l'adjudicataire, pour des raisons qui lui sont imputables, serait en retard par rapport au(x) délai(s) indiqué(s) et convenu(s) par celui-ci dans le contrat afférent, TRAGSATEC pourra choisir entre résilier le contrat ou imposer des pénalités sur le montant du contrat équivalent à 0,5% du montant total de l'offre pour chaque jour de retard sur la base des travaux détaillés selon le délai d'exécution, sans nécessité d'en faire la demande préalable à l'adjudicataire. Le paiement des pénalités n'exclura pas les indemnités pour dommages auxquelles TRAGSATEC pourrait avoir droit.

Le montant maximum des pénalités est plafonnée à : 10% du montant du marché.

9. GARANTIE FINALE

En raison de garantir la ponctuelle et l'exécution correcte du contrat, le soumissionnaire qui ait présenté la meilleure offre devra constituer, dans les sept jours ouvrables suivants la notification de l'attribution du contrat et préalablement à la signature du contrat, une garantie définitive d'un montant

égal à cinq pour cent (5%) de la valeur totale du contrat. Cette quantité pourra augmenter à un 10% si l'offre aurait été réputé anormale.

La garantie pourra se constituer comme suit :

- a) En métallique, par virement bancaire au compte ML13 ML08 9017 0000 1226 7000 2347 ouverte au Mali au nom de TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSATEC).
- b) A travers d'une garantie bancaire prêtée par un établissement financier autorisé pour opérer en Espagne, selon le modèle de garantie qui s'inclue en Annexe IV.

Cette garantie finale répondra :

- De l'obligation de formaliser le contrat dans les délais établis.
- De la correcte exécution des prestations, en incluant les améliorations offertes par le soumissionnaire et accepté par l'organisme contractant, des dépenses pour retard et des dommages et intérêts causés à l'autorité contractante à cause de l'exécution de contrat ou par son non-respect, si la finalisation anticipée du contrat n'est pas adopté.
- De la saisie qui puisse se décréter en cas de finalisation anticipée du contrat.
- De l'existence de vices ou défauts des biens construits ou fournis ou des services prêtés pendant le délai de garantie établie par le contrat.

Si les pénalisations se font effectives sur la garantie, il faudra la remettre ou l'augmenter dans la quantité correspondante pour maintenir le pourcentage établis dans le présent cahier de charges, dans un délai de quinze jours à partir de l'exécution sur la garantie, en cas contraire nous serions devant une cause de résiliation du contrat.

10. FACTURATION ET PAIEMENT

L'ADJUDICATAIRE délivrera une (1) facture avec la livraison des travaux complets qui se soient produit. Dans la facture, sont indiquées le numéro de projet, numéro de contrat, les unités de production, la quantité et le montant de chacune d'entre elles. Le tout en se référant aux contrôles effectués par les responsables de TRAGSATEC.

Ladite facture doit être conforme aux exigences légales en vigueur, et ventiler en tout cas, le montant correspondant à l'objet du contrat de l'impôt récupérable de celui-ci.

ANTICIPE : Le soumissionnaire retenu peut demander une avance d'un maximum de 25% du montant de l'adjudication lors de la signature du contrat, qui sera payée dans le même acte par chèque bancaire, virement bancaire ou autre système convenu par les parties. Afin d'obtenir ce paiement anticipé, le soumissionnaire retenu doit fournir une garantie bancaire de cent pour cent (100 %) du montant avancé. Cette avance sera déduite des factures émises pour paiement en justifiant les travaux et/ou les coûts des matériaux achetés.

Le montant de la facture devra être acquitté par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date décidée par TRAGSATEC. TRAGSATEC disposera de quinze (15) jours pour accepter la facture, à compter de sa réception.

Pour ce faire, l'ADJUDICATAIRE communiquera aux représentants de TRAGSATEC au Mali, le code SWIFT associé au compte bancaire sur lequel TRAGSATEC devra réaliser le paiement.

Conformément à la convention de coopération entre l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement et l'État du Mali les services dans le cadre du « Projet d'Appui à la Filière de l'Anacarde au Mali » ont une exonérations sur les taxes et impôts. A cet égard, au moment de la facturation on fournira de l'Arrête d'Exonération à l'effet.

La facturation se fera à l'ordre de TRAGSATEC ; et elle sera adressée à :

TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS S.A., S.M.E, M.P.

Rue 260 Immeuble Fondation pour L'Enfance.

Hamdallaye ACI 2000.

BAMAKO. MALÍ.

CIF: 084131854R

11. MODIFICATION DU CONTRAT

Aucune modification de contrat n'est prévue.

12. RESILIATION DU CONTRAT POUR NON-RESPECT :

Les causes de résiliation du contrat sont :

- a. Décès ou incapacité survenue du contractant individuel ou l'extinction de la personnalité morale de la société signataire.
- b. Intervention judiciaire ou de tout autre type dans l'administration de l'attributaire, de sorte qu'elle empêche la bonne exécution des travaux.

- c. Commun accord entre TRAGSATEC et le signataire.
- d. Les cas prévus par la loi.
- e. Retard dans le respect des délais, de la part de l'attributaire, conformément à ce que prévoit le contrat.
- f. Manquement aux obligations prévues dans ce cahier des charges ou dans le contrat.
- g. Manquement de la part de l'attributaire à ses obligations en matière de sécurité et de santé professionnelle envers le personnel qui dépend de lui, ainsi que le manque de conformité à la législation en vigueur concernant la sécurité des machines et des équipements qui interviennent dans l'action qui fait l'objet du contrat.
- h. Ceux expressément prévus par le contrat.

Au cas où le contrat soit résilié à cause du signataire, TRAGSATEC sera dédommée pour dommages et intérêts.

13. DONNÉES A CARTERE PERSONNELLE

On informe les offrants que les données personnelles fournis entre TRAGSATEC et LUI seront incorporés à un fichier numérique, propriété de chaque partie, autorisant aux deux parties au traitement numérisé des données fournis, étant donné que le but dudit traitement est la bonne démarche administrative de la passation du marché, et on autorise expressément le traitement pour ces finalités .

De ce fait, l'accès pour tous les deux aux fichiers à caractère personnelle ne sera pas considéré tel que communication ou cession de données, mais d'un accès aux dits comme un outil nécessaire pour la réalisation de l'objet de la passation établie.

TRAGSATEC tiendra l'absolue confidentialité par rapport aux données à caractère personnelle des offrants, auxquels on a accédé par cet appel d'offres, et on pourra céder seulement aux Organismes officielles dans le cas prévus dans la normative en vigueur, et non dans le cas des tiers privés.

Pour l'exercice des facultés conférés d'accès, correction, annulation et opposition des données fournis, les deux parties pourront s'adresser aux coordonnées établies dans cette passation. Au cas où il y ait des données d'un tiers, les deux parties s'engagent à l'informer des considérations ci-dessus.

Notamment, l'ADJUDICATAIRE de la passation sera sujet, dans le cas de sous-traitance, aux obligations et droits , ainsi qu'au cas où on lui donne accès aux fichiers à données personnelles, en

raison de la finalité du contrat. De même, on informe les offrants que TRAGSATEC a souscrit une assistance technique avec un tiers pour la révision des documents sollicités à l'ADJUDICATAIRE en matière de prévention des risques du travail, ainsi que toute autre documentation avec le seul but de vérifier l'accomplissement des conditions requises pour la formalisation du contrat et durant son exécution.

14. PRÉVENTION DE RISQUES PÉNALES

L'ADJUDICATAIRE s'engage à connaître et accepter le Code de Déontologie du Groupe TRAGSA, qui peut être consulté dans le link :

<http://www.tragsa.es/es/sostenibilidad/nuestros-valores/Documents/Comportamiento%20ético/Código%20ético%20del%20Grupo%20Empresarial%20Tragsa%202015.pdf> ,

On acceptera les principes essentiels contenus, et l'engagement de bonne gouvernance de l'entreprise et politique de transparence du Groupe TRAGSA, accomplissant les standard internationaux sur ce sujet.

En plus, l'ADJUDICATAIRE se soumettra à l'accomplissement du Code de Déontologie du Groupe TRAGSA, avec l'engagement de communiquer n'importe quel risque ou non-respect qu'il connaisse avec le contrat en vigueur.

15. CLAUSE ANTI-CORRUPTION

L'ADJUDICATAIRE s'engage et assume à la signature du contrat que ni l'entreprise choisie, ni ses mandataires, administrateurs, employés ou collaborateurs, par eux-mêmes ou individu interposé, n'ont offert, promis, délivré, autorisé, sollicité ou accepté aucun bénéfice, avantage inappropriée, prime économique ou en espèce, ou même insinué que l'on ferait ou l'on pourrait faire dans l'avenir, a une autorité ou fonctionnaire publique lié de quelque façon avec le contrat ; ou avoir réalisé ou réaliser n'importe quelle activité qui puisse supposer un conduite irrégulière face à la législation malienne.

16. RESOLUTION DES CONFLITS

Pour tout problème résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent marché, les

deux parties se soumettront à l'arbitrage d'un expert désigné par la Cour d'Arbitrage de la Chambre Officielle de Commerce, Industrie e Services de Madrid (Espagne), selon son Règlement d'Arbitrage en vigueur à la date de présentation de la demande d'Arbitrage. Le Tribunal d'Arbitrage qui se nommera à l'effet sera composé par un unique arbitre et la langue de l'arbitrage sera l'espagnol. Le lieu pour la célébration de l'arbitrage sera Madrid. Ce contrat se régira par les lois d' Espagne.

Bamako, Mali, le 26 février 2019

ANNEXE N° I : MODÈLE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

Celui qui souscrit..... en mon propre nom (ou en représentation de), résidant dans la ville de, province de, pays (.....), à la rue, revêtu du Document d'Identité n°, connaisseur des conditions qui s'exigent pour participer au présent appel d'offres pour **REALISATION DES COURS DU RECYCLAGE EN ALPHABETISATION FONCTIONNELLE POUR LE « PROJET D'APPUI À LA FILIÈRE DE L'ANACARDE AU MALÍ» (PAFAM) DANS 39 COMMUNES DES REGIONS DE SIKASSO, KOULIKORO ET KAYES TEC0005096**, s'engage à fournir l'objet du présent document assujéti strictement à la réglementation et Clauses administratives, techniques et économiques pour un montant de..... (.....) impôts indirects non inclus et conformément au cadre suivant :

TABLEAU DES UNITÉS ET DES PRIX		PRIX (F CFA)	MONTANT (F CFA)
1	Élaboration des supports de formation (guide du formateur, cahier de participant et supports pédagogiques) en langue bambanankan		
39	Cours d'alphabétisation fonctionnelle pour des femmes, avec un durée de 28 jours		
39	Cours d'alphabétisation fonctionnelle pour des hommes, avec un durée de 22 jours		
MONTANT TOTAL PROPOSÉ (hors taxes)		TOTAL F CFA	-

En cas d'erreur arithmétique dans l'évaluation totale de l'offre, seront pris en compte les prix unitaires proposés.

Le déroulement de la prestation aura lieu conformément à l'appel d'offres qui régit ce concours, toute précision ou commentaire qui s'oppose, contredise ou puisse être susceptible d'une interprétation contraire à ce qui est prévu dans cet appel d'offres sera considéré comme n'ayant pas été formulé.

(Date, signature et cachet)

ANNEXE II**MODÈLE DE DÉCLARATION EXPRESSE RESPONSABLE DE LA CONNAISSANCE ET DE
L'ACCOMPLISSEMENT DES OBLIGATIONS FISCALES ET DE SÉCURITÉ SOCIALE**

M, en tant
que, de
l' Entreprise.....

DÉCLARE SOUS SA RESPONSABILITÉ : Que l'entreprise qu'il représente, se trouve au courant de l'accomplissement des obligations fiscales et de la Sécurité sociale imposées par les dispositions en vigueur dans le pays.

(Lieu, date et signature)

À M. le Président du Bureau Centrale de Recrutement de TRAGSATEC

ANNEXE III

DONNÉES DE L'ENTREPRISE

Raison sociale		NIF
Siège social	C.P. et localité	

Personne de contact aux fin du procédé de licitation	Téléphone	Télécopie
Adresse		e-mail

ANNEXE IV. INFORMATION MINIMUM A INCLURE DANS LA GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

Garantie de fin de bonne exécution (garantie bancaire)

a) Nom de l'entité bancaire et direction de l'entreprise émettrice

b) Bénéficiaire : TRAGSATEC

c) Date

d) N° de la garantie de l'appel d'offres:

Projet : RÉALISATION DES COURS DU RECYCLAGE EN ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE
POUR LE « PROJET D'APPUI À LA FILIÈRE DE L'ANACARDE AU MALÍ » (PAFAM) DANS 39
COMMUNES DES REGIONS DE SIKASSO, KOULIKORO ET KAYES TEC0005096

Montant : F CFA

e) Engagement :

Exemple :

Sur la requête du candidat, [inclure nom de la banque] il s'engage par la présente, sans réserves et de manière irrévocable, à payer sur première demande, tout montant pouvant être réclamé jusqu'à un total [inclure le montant en F CFA ou l'équivalent en devise internationale librement convertissable]. XXXXXXXX [inclure le montant en toutes lettres]

f) Conditions de paiement

- 1) Si l'ADJUDICATAIRE ne formalise pas le contrat dans le délai établi, ou
- 2) Si, l'ADJUDICATAIRE n'exécute pas les prestations, inclus les améliorations présentées et acceptés, tombe dans de dépenses à cause du retard dans la réalisation de ses obligations, ou en dommages et intérêts à cause de l'exécution du contrat ou non-respect, si la résiliation n'est pas convenable, ou
- 3) Si le contrat est résilié à cause de l'ADJUDICATAIRE, ou
- 4) Au cas où il y ait de vices rédhibitoires ou défauts dans les biens conrtruits ou fournis o des services prêtés durant le délai de garantie établi dans le contrat.

g) Délai minimum de la garantie

- a) Dans le moment où le banque recevra le procès-verbal de clôture signé pour les deux parties avec la non-objection aux travaux ou fournitures et, au cas où, s'ayant écoulé le période de garantie établi dans le cahier.

h) La présente garantie doit être régie par les normes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties par commande, Publication CCI No 458.